



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>22/07/16</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>22/07/16</b>	N° d'enregistrement <b>F09316P0153</b>
--------------------------------------	--	---

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement de la base de loisirs des Iscles

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) - Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	- Création d'une route d'une longueur de 360 m
38° - Équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5 000 personnes	- Capacité d'accueil de 1 425 personnes maximum par jour
40° - Aires de stationnement	- Aménagements de parkings d'une capacité totale de 351 places VL dans une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale
45° - Terrains de camping et de caravaning de moins de 200 emplacements	- Création d'une zone d'accueil camping-cars comportant 25 emplacement camping-car

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Réaménagement de la base de loisirs avec création de route et parkings, cheminements à mobilité douce, aire d'accueil, en plus du réaménagement du plan d'eau pour les activités aquatiques (téléski, stand-up paddle, zone de baignade) et de son pourtour.

## 4.2 Objectifs du projet

Réaménager et revaloriser le site du plan d'eau des Iscles pour redynamiser les activités liées au tourisme et aux loisirs de la commune de Veynes :

- développement de nouveaux produits pour conquérir de nouveaux clients
- améliorer la lisibilité de l'offre, avec un esprit plus "nature" qu'auparavant
- optimiser les profits de la base de loisirs à l'ensemble de la ville : influence sur le flux des visiteurs depuis la base vers le centre-ville
- contribution à la préservation de l'environnement naturel : intégration paysagère et protection faune/flore du site
- répondre aux besoins des habitants de Veynes, fortement attachés au site : solutions permettant aux veynois et aux touristes, de tout âge, d'accéder aux sites de loisirs
- développement de l'attractivité de Veynes en véhiculant des images positives : paysage "naturel", ambiance "conviviale" et "familiale" (valeurs intrinsèques à la vie de Veynes)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Phase 1 : - Signalisation : faciliter l'accès depuis le versant d'Oze
  - Recul des aires de stationnement, aménagement parking de 24 places payant, et voie routière accès et retour futur parking
  - Réaménagement des cheminements sur les berges du plan d'eau
  - Création d'un point d'information/accueil : centralisation des équipements de services sur la base de loisirs
  - Création des voies de circulation mobilité douce
  - Création d'espaces "verts" : plages de sable et abords du plan d'eau avec pelouses et zones ombragées
- Phase 2 : - Création d'un parking VL gratuit : 180 places
  - Création d'un parking VL payant : 130 places
  - Création d'une aire d'accueil camping-car : 25 emplacements et une aire de service
  - Création d'un parking bus sans enrobé
- Phase 3 : - Aménagement de l'îlot : thématisme / jeu scénarisé aquatique thématique
  - Aménagement du pôle "Tout Petits" : aire de jeux, acro-bungy, manège bois à propulsion humaine
  - Enrobage du parking bus
  - Aménagement du pôle "Ados"
  - Développement de la voie de circulation mobilité douce vers les aires de stationnement
- Phase 4 : - Prolongation voie de circulation mobilité douce depuis la porte d'entrée principale
  - Mise en place de la signalétique d'accueil et de la signalétique directionnelle et informative
  - Création d'un terrain de beach-volley
  - Diversification des activités aquatiques : stand-up paddle
- Projets futurs éventuels : - Installation d'un téléski nautique : développement de l'offre nautique

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux finis, accueil du public et exploitation du plan d'eau et de ses diverses activités possibles : stand-up paddle, bac, jeux thématiques sur l'îlot, beach-volley et slackline (pôle ado), baignade, restauration, carrousel à propulsion humaine, aire de jeux pour les tout petits, trampoline acro-bungy...

Stationnement des véhicules motorisés en amont du plan d'eau, accès à la base de loisirs en mobilité douce possible et favorisé grâce à des voies dédiées.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'Eau d'autorisation
- Permis d'Aménager : parkings et aire d'accueil camping-cars
- Dossier d'incidences Natura 2000

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Dossier Loi sur l'Eau d'autorisation
- Permis d'Aménager : parkings et aire d'accueil camping-cars

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du projet :	65 700 m <sup>2</sup>
Profondeur maximum :	0,8 m pour le passage des réseaux

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Base de loisirs des Iscles  
Commune de Veynes

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 5 ° 47 ' 46 " 4Lat. 44 ° 31 ' 05 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 5 ° 48 ' 05 " 0Lat. 44 ° 31 ' 10 " 1

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 47 ' 53 " 2Lat. 44 ° 31 ' 03 " 2

Communes traversées :

Veynes

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Base de loisirs, espaces de stationnement, pâturage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Veynes approuvé le 21/12/2006, modifié le 29/06/2010, le 04/03/2011 et le 21/05/2012. En cours de révision.

Projet dans zone Utrc : zone équipée à vocation principale d'activités touristiques de plein air et d'hébergement de plein air, soumise à des risques forts de crues torrentielles recensés dans le PPR de la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en périphérie immédiate de la ZNIEFF de type I 05130211 "Le Petit Buëch, ses ripisylves et ses iscles du serre de la Vigne à sa confluence avec le Grand Buëch" et de la ZNIEFF de type II 05130100 "Le Grand Buëch et le Petit Buëch à l'aval de Veynes jusqu'à la confluence avec la Durance et leurs principaux affluents : le Céans, la Blème et la Blaisance"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate du Parc Naturel Régional des Baronnies provençales
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Petit Buëch T1 05 CEEP0125 (Typologie : Bordures des cours d'eau ; Taille : 298,96 ha) Cette zone humide de taille importante englobe le plan d'eau, de ce fait le projet se situe dans cette zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone inscrite au PPR de la commune de Veynes approuvé par arrêté préfectoral n° 2007-221-4 du 9 août 2007, correspondant au risque de crue torrentielle (RT) et d'inondation (RI). Au sein du zonage RI sont admis "l'aménagement ou l'extension de terrains à vocation sportive ou de loisirs, sans hébergements". Au sein du zonage RT sont admis "les couvertures du cours d'eau occasionnés par le franchissement des voies de communication ; elles doivent permettre l'évacuation des débits liquide et solide correspondant au minimum à la crue centennale" ainsi que les aménagements "sous réserve qu'ils ne fassent pas l'objet d'une occupation humaine permanente et que la sécurité des personnes soit assurée".
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les ZRE : - ZRED 46 "Sous-bassin du Buëch" - ZRED 43 "Alluvions du Buëch"
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en périphérie immédiate de la ZSC FR9301519 "Le Buëch", et à 2,68 km de la ZSC FR9301511 "Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de monuments historiques : - 7,2 km de la chapelle Sainte-Philomène sur la commune de Montmaur - 7,5 km de l'église sur la commune de La-Bâtie-Montsaléon - 7,9 km du Château de Montmaur sur la commune de Mautmaur - 8 km de l'ancienne abbaye de Clausonne sur la commune de Le-Saix

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Léger excédent de déblais pour le creusement des noues paysagères et des structures à reprendre, qui seront réutilisés sur site.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone semi-naturelle, sur des milieux très artificialisés. Il prévoit la destruction d'un espace agricole actuellement pâturé au niveau du parking camping-car, ainsi qu'au niveau des friches présente autour du chenil pour la création de parkings.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source temporaire : en phase travaux du aux aménagements Source permanente : en exploitation du site, augmentation de la fréquentation sur un site déjà fréquenté, donc peu d'impacts.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut-être concerné par des nuisances sonores dues au chenil de la SPA (ICPE sous le régime d'autorisation) situé à proximité immédiate des parkings VL gratuits et du parking bus.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet peut-être concerné par des nuisances olfactives dues au chenil de la SPA (ICPE sous le régime d'autorisation) situé à proximité immédiate des parkings VL gratuits et du parking bus, ainsi que la station d'épuration située de l'autre côté du cours d'eau de ST Marcellin.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les terrassements et circulation d'engins pourront générer des vibrations. En phase d'exploitation il n'y aura pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau des voies de circulation à mobilité douce un éclairage nocturne est prévu pour faciliter les déplacements. Le type d'éclairage est en cours d'étude pour minimiser la pollution lumineuse.
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y a eu concertation avec les autres usagers du site.</p> <p>Modification sur l'agriculture : destruction d'une zone de pâturage mais d'autres pâtures sont disponibles à proximité.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet sur un site déjà aménagé en tant que base de loisirs
- Projet apportant des améliorations au site : stationnement mieux défini, traitement des écoulements des eaux, empêcher la divagation du public...
- Zone essentiellement anthropisée, ne nécessitant pas de défrichement, avec peu d'habitats naturels détruits hormis la prairie pâturée
- Projet hors zonage réglementaire et d'inventaire du milieu naturel, hormis le plan d'eau situé en zone humide
- Espèces faunistiques accoutumées à la présence humaine
- Projet prenant en compte les contraintes environnementales (inventaires faune, flore, habitat en cours)
- Échanges avec bureau d'étude en environnement ECOTER et projet adapté en fonction des résultats de leurs études
- Pas de modification des écoulements d'eau, avec efforts d'amélioration de l'infiltration des eaux de surface grâce aux noues paysagères
- Projet n'aggravant pas les risques naturels du site et compatible avec les documents réglementaires en vigueur
- Léger excédent de déblais mais qui seront réutilisés sur site
- Mesures d'évitement, de réductions, voire de compensations, seront prises
- Revégétalisation des abords du projet
- Projet est soumis à DLE qui décrira les effets et mesures à prendre en compte
- Evaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée par la suite

Étant donné les investigations effectuées et en cours sur ce projet, une étude d'impact peut s'avérer non nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Note complémentaire</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VEYNES

le,

21/07/2016

René Morrau, Maire

Signature